**Question N° : La responsabilité juridique (4*Pts.*)**

Votre stagiaire pédagogique vient vous voir car un de ses élèves a cassé l’ordinateur d’un autre plongeur en faisant tomber son bloc dessus. Il vous demande des conseils pour gérer la situation.

a) En vous appuyant sur cet exemple, expliquez-lui à quelle responsabilité juridique son plongeur est confronté.

* *Le candidat doit relever les points suivants dans son explication :*
  + *Absence d’infraction à la réglementation*
  + *Acte accidentel (maladresse)*
  + *Présence d’un dommage causé à autrui*
  + *Existence d’une causalité entre la faute et le dommage*
* *Conclusion : La responsabilité civile de l’élève est engagée. Obligation de réparer le préjudice.*

*3 Pts. (0,5 Point pour les éléments d’explication, 1 Pt pour la conclusion)*

b) Dans ce cas précis, expliquez-lui de quelles possibilités dispose son élève réparer le préjudice subi par le plongeur.

* *L’élève peut faire appel à l’assurance en responsabilité civile dont il bénéficie avec sa licence de la FFESSM.*
* *Il peut également utiliser toute assurance en RC dont il serait bénéficiaire et qui peut couvrir les activités sportives. (1 pt)*